

OBJET : Appel aux candidats à une désignation comme membre temporaire du personnel technique des Centres Psycho-Médico-Sociaux de la Communauté française pour l'année 2006-2007.

Réseaux : Communauté française

Niveaux & Services : tous niveaux

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française et subventionnées par la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;

A Messieurs les recteurs des Universités organisées et subventionnées par la Communauté française ;

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres des services d'inspection ;

Aux syndicats du personnel enseignant.

Autorités : A.G.P.E.

Gestionnaires : A.G.P.E.

Personne-ressources : Madame Murielle DUVIVIER – Mr Jean-Marie JOIRET

Signataire : Bernard GORET

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 5

Téléphone pour duplicata : 02/413.23.95 – 02/413.27.91

Mots-clés :

Aux chefs des établissements
d'enseignement et aux Directeurs
des Centres PMS de la
Communauté française

Votre correspondant : J.M. JOIRET
Ext : 27.91
Réf : 03/JMJ/PMS-APPEL

Bruxelles, le 2 mai 2006

Objet : Appel aux candidat(e)s à une désignation comme membre temporaire du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française. Année scolaire 2006-2007.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 2 mai 2006 contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation comme membre temporaire du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française pour l'année scolaire 2006-2007.

Je vous rappelle que ces demandes doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le 6 juin 2006 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

<p style="text-align: center;">Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E323) 1080 BRUXELLES</p>

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 2 mai 2006 constitue **la seule source d'information officielle**. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs des établissements d'enseignement et aux Directeurs des Centres PMS de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

Je vous demande toutefois de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général adjoint,

Bernard GORET

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidat(e)s à une désignation comme membre temporaire du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française.

* * *

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, la Communauté française fera appel à des temporaires pour les besoins des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française.

Pourront être conférées à titre temporaire, les fonctions de recrutement reprises ci-après sous les n° 1 à 4.

1. Conseiller psycho-pédagogique
2. Auxiliaire social
3. Auxiliaire paramédical
4. Auxiliaire psycho-pédagogique.

CONDITIONS REQUISES

Nul ne peut être désigné comme membre temporaire du personnel technique, s'il ne remplit pas les conditions suivantes :

- 1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
- 2° être de conduite irréprochable;
- 3° jouir des droits civils et politiques;
- 4° avoir satisfait aux lois sur la milice;
- 5° être porteur d'un titre en rapport avec la fonction à conférer, tel que prévu à l'article 16 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 (Moniteur belge du 8 novembre 1979);
- 6° être en règle avec les dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 7° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par le présent appel aux candidat(e)s;

- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par la Communauté française ou un autre pouvoir organisateur;
- 9° ne pas avoir fait l'objet, au cours des deux derniers exercices, de deux rapports défavorables consécutifs.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E323)
1080 BRUXELLES

le 6 juin 2006 au plus tard (la date de la poste fait foi).

Les candidatures doivent être introduites, **sous peine de nullité**, par lettre recommandée à la poste.

Le candidat qui sollicite différentes fonctions, introduit une candidature séparée pour chaque fonction. Il indique dans quelle(s) zone(s) il souhaite exercer sa fonction.

Il est constitué six zones définies comme suit :

- 1° la zone de la région de Bruxelles-Capitale correspond au territoire de la région de Bruxelles-Capitale;
- 2° la zone de la province du Brabant wallon correspond au territoire de la province du brabant wallon;
- 3° la zone de la province de Namur correspond au territoire de la province de Namur;
- 4° la zone de la province de Liège correspond au territoire de la province de Liège;
- 5° la zone de la province de Luxembourg correspond au territoire de la province de Luxembourg;
- 6° la zone de la province du Hainaut correspond au territoire de la province du Hainaut.

Les diverses demandes seront placées dans une seule enveloppe.

Chaque candidature doit porter dans le coin supérieur gauche le numéro sous lequel est reprise ci-dessus (n° **1 à 4**) la fonction de recrutement qu'il sollicite.

FORME DE LA CANDIDATURE ET DOCUMENTS A ANNEXER

1. La candidature sera rédigée sur feuille de format A4 (21cm x 27cm) d'après le modèle repris ci-après.
2. Joindre à la demande :

- a) **Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs MODELE 2, demandé pour accéder à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'orientation ou de l'encadrement de mineurs (Circulaire du 1^{er} juillet 2002, du Ministre de l'Intérieur Antoine DUQUESNE, adressée aux Gouverneurs de Province et aux Bourgmestres). A fournir dans tous les cas !;**

(Il est à noter qu'en vertu de l'article 59, 1.6° Bis de l'arrêté du Régent du 26 juin 1947, contenant le Code des droits de timbre, tel que modifié par la loi du 1er août 1985, article 9, les certificats de bonnes conduite, vie et mœurs qui doivent accompagner chaque année les actes de candidature, sont exemptés de ce droit)

- b) un certificat de milice modèle 33 délivré par l'administration communale;
- c) une copie certifiée conforme du diplôme ou du certificat requis.

L'attention des candidat(e)s est attirée sur le fait que les documents sont réclamés en vue de contrôler s'ils remplissent les conditions énoncées ci-avant.

Il s'agit donc de documents devant servir à l'usage des administrations publiques.

Les documents à fournir seront annexés à la demande (ou aux demandes). Les documents qui ne seraient pas transmis à l'appui de la candidature (exemple : copie du diplôme, certificat de bonnes conduite, vie et mœurs) ne seront pas réclamés par l'administration aux candidat(e)s. Si ceux-ci désirent que leur candidature soit prise en considération, ils devront fournir ces documents à l'administration (adresse ci-dessus) avant le 1er août 2006. Les candidat(e)s qui introduisent plusieurs demandes ne joignent des documents a), b) et c) qu'à une seule demande.

REMARQUES

1. Les personnes qui ont sollicité leur admission au stage doivent introduire également une candidature à une désignation à titre temporaire si elles désirent une telle désignation, au cas où elles ne seraient pas, cette année, admises au stage. Il est à noter qu'elles sont également tenues de joindre à leur demande les documents cités ci-avant.
2. Les personnes qui achèvent la dernière année de leurs études, peuvent introduire leur candidature. Celle-ci ne sera effective que lorsqu'elles auront fourni une copie du diplôme ou une attestation en tenant lieu.

MODELE DE DEMANDE DE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE
(remplir une demande par fonction sollicitée)

N° de la fonction de recrutement sollicitée :

--

Je soussigné(e)

Nom, prénoms..... né(e) le :

domicilié(e) rue : n°

n° postal : à n° téléphone :

sollicite ma désignation à titre temporaire à la fonction de recrutement du personnel technique des centres P.M.S. de la Communauté française de (d')

Mes préférences zonales sont : (entourer le(s) numéro(s) de la(les) zone(s) choisie(s))

1	Zone de la région de Bruxelles-Capitale	2	Zone de la province du Brabant wallon	3	Zone de la province de Namur	4	Zone de la province de Liège	5	Zone de la province de Luxembourg	6	Zone de la province du Hainaut
---	---	---	---------------------------------------	---	------------------------------	---	------------------------------	---	-----------------------------------	---	--------------------------------

Je suis porteur du(des) titre(s) ci-après :

TITRE(S)	SPECIALITE(S)	ETABLISSEMENT OU JURY	DATE DE LA DELIVRANCE

J'ai effectué, dans les centres de la Communauté française, les services ci-après :

Centre PMS de la Communauté française (dénomination complète)	Fonction exercée	Nombre d'heures hebdomadaires	A titre Temporaire Stagiaire Définitif S.T.E.C. A.C.S.	Date de début	Date de fin de la désignation de l'année scolaire en cours	Nombre de jours

A défaut d'obtenir une désignation dans un emploi à prestations complètes, *j'accepte, je n'accepte pas*⁽¹⁾ - un emploi dans une fonction à prestations incomplètes.

J'ai également sollicité ma désignation à titre temporaire à la fonction de recrutement portant le n° :

DATE :

Signature :

⁽¹⁾ Biffer la mention inutile